



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14642
25 août 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 25 AOUT 1981 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par M. Aboulati Al-Obeidi, secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères au sujet des actes d'agression flagrante perpétrés par les Etats-Unis contre la souveraineté et la sécurité de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre susmentionnée comme document du Conseil de sécurité.

Le ministre plénipotentiaire,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Awad S. BURWIN

Annexe

Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères

Comme suite à ma lettre en date du 20 août 1981 (S/14636) au sujet des actes d'agression éhontés perpétrés par les Etats-Unis contre la souveraineté et la sécurité de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, le Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères tient à appeler l'attention sur le fait que le président Ronald Reagan a ouvertement reconnu, le 20 août 1981, à bord du porte-avions Constellation, au large de la Californie, avoir personnellement donné ordre à la VIème flotte américaine de se livrer à ces manoeuvres provocatrices et terroristes à l'intérieur des eaux territoriales de la Libye. Il a également confirmé qu'il avait donné ordre aux unités de la VIème flotte américaine d'ouvrir le feu sur deux appareils libyens, le mercredi 19 août 1981, alors que ceux-ci effectuaient une mission ordinaire de reconnaissance à l'intérieur des eaux territoriales et de l'espace aérien de la Libye.

Par ses déclarations, le président Reagan a révélé qu'il s'agissait là d'une agression préméditée et que, par ces manoeuvres militaires, le Gouvernement des Etats-Unis tentait de légitimer des actes perpétrés en violation des droits des autres Etats.

Le président Reagan a dit qu'il avait examiné le plan de manoeuvres de la VIème flotte et qu'il l'avait approuvé parce que les manoeuvres devaient se dérouler dans ce qu'il a prétendu être les "eaux internationales". Il a ajouté qu'avant le début des manoeuvres, la marine américaine était pleinement consciente des revendications de la Libye sur le golfe de Syrte.

Il ressort clairement de la déclaration du président Reagan que les Etats-Unis savaient pertinemment ce qu'ils faisaient en se livrant à des actes d'agression contre le peuple arabe libyen et contre l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et qu'ils étaient résolus à commettre cet acte d'agression et de provocation en violation de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international.

L'agression injustifiée perpétrée contre la Jamahiriya arabe libyenne, les déclarations publiées avant cette agression, de même que les déclarations officielles susmentionnées révèlent à l'opinion mondiale les actes de terrorisme éhontés auxquels recourt le Gouvernement des Etats-Unis afin d'imposer son hégémonie sur des pays qui luttent pour leur liberté et leur indépendance et indiquent clairement que l'agression elle-même était préméditée et que les Etats-Unis nourrissent encore des intentions agressives à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne.

En conséquence, compte tenu de l'attitude criminelle et agressive adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, pays qui, membre permanent du Conseil de sécurité aurait dû à ce titre s'efforcer de maintenir la sécurité et la paix internationales, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux préceptes de ses propres obligations internationales, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste se réserve le droit de prendre les mesures appropriées,

en temps opportun, afin de protéger sa souveraineté et sa sécurité contre toute agression et de demander une réunion du Conseil de sécurité au cas où le Gouvernement des Etats-Unis continuerait de se livrer à des actes d'agression.

Le Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères tient à appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que cette situation constitue un danger pour la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente comme document du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire du Comité du peuple du
Bureau populaire de liaison pour
les affaires étrangères,

(Signé) Abdulati Al-OBEIDI

